

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

**Stratégies et modalités d'évaluation
de la politique gouvernementale
*À part entière : pour un véritable
exercice du droit à l'égalité***

Présentation au colloque de la
Société québécoise d'évaluation de programme
23 octobre 2009

Francis Dubois et Christian Guay
Office des personnes handicapées du Québec

Québec 



Plan de la présentation

- La politique *À part entière*
- Le mandat d'évaluation de la politique
- La stratégie d'évaluation de la politique :
 - L'approche conceptuelle
 - Les objectifs et les questions d'évaluation
 - Les méthodes d'évaluation
- Les modalités de réalisation de l'évaluation de la politique
- Les limites de l'évaluation de la politique
- Conclusion

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

La politique *À part entière* et son mandat d'évaluation

La politique *À part entière*

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

- Adoptée par le gouvernement du Québec le 4 juin 2009
- A pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées
- Mise en œuvre au cours des dix prochaines années

Le mandat d'évaluation de la politique

- La Loi précise que l'Office a pour mission d'évaluer, sur une base collective, l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées
- Le gouvernement a confié à l'Office le mandat d'évaluer la politique

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

La stratégie d'évaluation de la politique

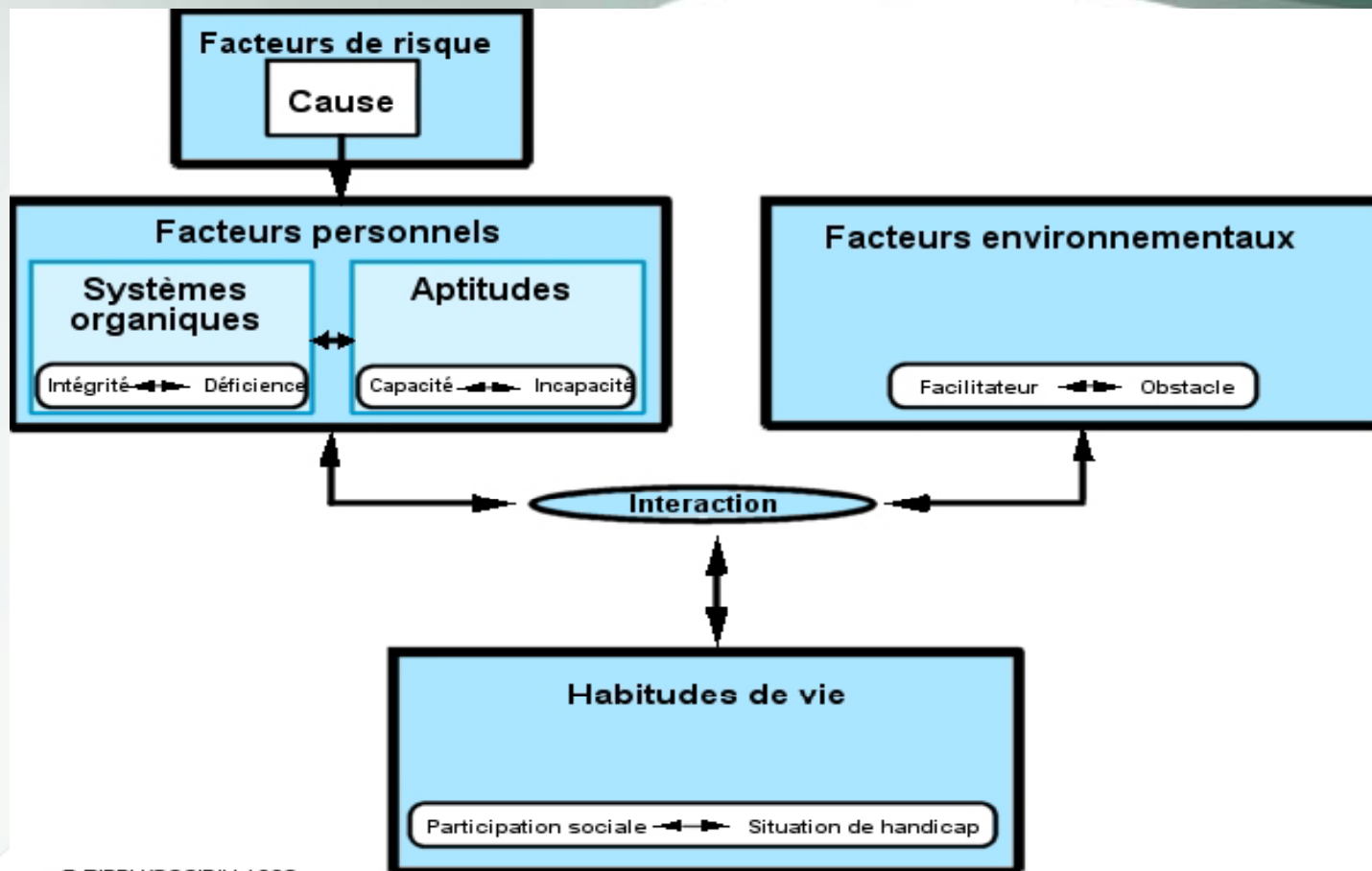
L'approche conceptuelle

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

- Le modèle conceptuel du Processus de production du handicap (PPH) sous-tend les travaux liés à l'évaluation de la politique (Fougeyrollas et autres 1998)

Le PPH

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**



© RIPPH/SCCIDIH 1998

Les objectifs de l'évaluation

- Rendre compte de la mise en œuvre de la politique
- Apprécier la réduction des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées
- Effectuer un suivi de la participation sociale des personnes handicapées

Les questions d'évaluation

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

1. La politique est-elle mise en œuvre?
2. La politique a-t-elle contribué à réduire les principaux obstacles à la participation sociale des personnes handicapées?
3. Les résultats attendus de la politique sont-ils atteints?

Les méthodes d'évaluation

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

La politique est-elle mise en œuvre?

1. Le suivi des indicateurs de réalisation associés au plan global de mise en œuvre
2. L'évaluation des coûts assumés par les ministères et les organismes dans le cadre de la mise en œuvre de la politique
3. L'analyse de la concordance entre les plans d'action des ministères, des organismes publics et des municipalités et *À part entière*

Le suivi des indicateurs de réalisation associés au PGMO

- Un suivi systématique des engagements des MO au PGMO, incluant ceux de l'Office
- Répondre aux questions suivantes :
 - Les engagements des MO ont-ils été mis en œuvre?
 - Les engagements réalisés par les MO correspondent-ils aux engagements prévus? Sinon, des réajustements ont-ils été faits ou devraient-ils être faits? Lesquels?

L'évaluation des coûts assumés par les MO

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

- Au terme de chaque année budgétaire, cette évaluation devra être déposée au ministre responsable de la Loi

L'analyse de la concordance entre les plans d'action et *À part entière*

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

- Cohérence gouvernementale des plans d'action avec les différents éléments de la politique
- Toutes les réalisations des ministères, des organismes publics et des municipalités en lien avec la politique devront être inscrites dans les plans d'action
- L'Office effectuera une analyse de concordance entre la politique et les plans d'action

Les méthodes d'évaluation

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

La politique a-t-elle contribué à réduire les principaux obstacles à la participation sociale des personnes handicapées?

1. L'évaluation de la réduction des obstacles par le biais des plans d'action
2. Le suivi des indicateurs associés aux priorités d'intervention

L'évaluation de la réduction des obstacles par le biais des plans d'action

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

- Les plans d'action devront, au cours des prochaines années, comporter une analyse des résultats obtenus à l'égard de la réduction des obstacles
- L'Office effectuera une évaluation de tous les plans d'action

Le suivi des indicateurs associés aux priorités d'intervention

- Des indicateurs seront identifiés, lorsque possible, pour chacune des priorités d'intervention de la politique et un suivi sera effectué au cours des dix prochaines années
- Les données utilisées proviendront de sources administratives et d'enquêtes populationnelles

Les méthodes d'évaluation

Les résultats attendus de la politique sont-ils atteints?

1. Le suivi des indicateurs associés aux résultats attendus
2. Les recherches évaluatives et les évaluations de programmes

Le suivi des indicateurs associés aux résultats attendus

- État de la situation mis en évidence par la *collection sur la participation sociale des personnes handicapées au Québec*, états de situation thématiques nationaux et avis régionaux
- Suivi annuel, biennal ou quinquennal des indicateurs associés aux résultats attendus

Les recherches évaluatives et les évaluations de programmes

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

- Certaines dimensions de la participation sociale n'ont pu être appuyées puisque les données pertinentes et valides pour ce faire n'existaient pas ou n'étaient pas disponibles
- Ces dimensions pourront faire l'objet de recherches évaluatives au cours des prochaines années
- La contribution des évaluations de programmes des MO

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

Les modalités de réalisation de l'évaluation de la politique

Les modalités de réalisation de l'évaluation de la politique

Le comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation :

- Comité créé et animé par l'Office
- Rattaché au conseil d'administration de l'Office
- **Le sous-comité d'évaluation :**
- Composé de professionnels en évaluation des principaux MO

Le partage des responsabilités

L'Office est responsable de :

- Mettre en œuvre ses engagements prévus au PGMO
- Évaluer la mise en œuvre et l'efficacité de la politique
- Mettre en place un processus d'échange d'information avec les autres MO afin de réaliser le suivi des engagements prévus au PGMO
- Produire ou contribuer à l'achat et au développement des données nécessaires à l'évaluation
- Mettre sur pied et animer un comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique

Le partage des responsabilités

Les MO sont responsables de :

- Agir en concordance avec la politique
- Inscrire à leur plan d'action l'ensemble de leurs réalisations en lien avec la politique
- Mettre en œuvre leurs engagements prévus au PGMO
- Fournir annuellement à l'Office les informations liées à la mise en œuvre de leurs engagements dans leur plan d'action
- Transmettre à l'Office, à chaque année, une évaluation des coûts assumés
- Rendre disponibles à l'Office les rapports d'évaluation des programmes pertinents

Les biens livrables et les échéanciers

- Bilans annuels de la mise en œuvre de la politique
- Afin de répondre aux trois questions d'évaluation :
 - 2011 : Rapport d'évaluation intérimaire
 - 2014 : Rapport d'évaluation quinquennal
 - 2019 : Rapport d'évaluation final

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

Les limites de l'évaluation de la politique

Les limites de l'évaluation de la politique

- En aucun temps l'on ne pourra estimer des liens de cause à effet
- Tout au plus, pourrions-nous estimer des liens entre, d'une part, la mise en œuvre de la politique et, d'autre part, l'atteinte des résultats attendus et des priorités d'intervention

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

Conclusion

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

Merci de votre attention!